



# RAPPORT D'ACTIVITÉS **2024**

PERSPECTIVES 2025



# LA FESEFA

- 6 ORGANISATION**
- 7 MISSIONS**
- 8 PRÉSENTATION**
- 10 CONSEIL D'ADMINISTRATION**
- 11 L'ÉQUIPE**

## BILAN & PERSPECTIVES

- 14 PRÉSENTATION**
  - 14 Actualités politiques
  - 16 Dossiers employeurs
  - 20 Représentation sectorielle
- 24 SERVICES**
  - 24 Soutien et accompagnement
    - 24 Accompagnement juridique
    - 28 Accompagnement sectoriel
  - 30 Formations
    - 30 Formations juridiques
    - 33 Formations EP
  - 38 Information et communication
- 40 RÉFLEXION, ACTIONS & PARTENARIATS**
  - 40 Défense du fait associatif et des corps intermédiaires
  - 44 Enjeux sectoriels EP

# Agir ensemble dans un contexte incertain

L'année 2024 s'est achevée, laissant derrière elle une période marquée par des défis croissants pour notre secteur. Alors que nous dressons le bilan de nos actions, il est impossible d'ignorer l'horizon incertain qui se profile. Les cinq années à venir s'annoncent particulièrement difficiles et tendues, avec des perspectives préoccupantes et une pression financière accrue pour l'ensemble de nos structures.

L'année 2024 a été marquée par plusieurs échéances électorales. Tandis que des gouvernements se sont rapidement installés en Région wallonne et en Fédération Wallonie-Bruxelles, le Gouvernement fédéral a nécessité plusieurs mois avant d'atterrir et le Gouvernement bruxellois n'est pas encore composé à l'heure d'écrire ces lignes.

Si, dans l'ensemble, les secteurs socioculturels relevant de la Fédération Wallonie-Bruxelles semblent préservés, leurs missions d'intérêt général et leur engagement politique sont régulièrement remis en question à coups de slogans par un des partenaires de la majorité francophone sortie des urnes. Tantôt notre efficacité est mise en doute, tantôt notre posture politique est jugée inacceptable sous prétexte que nous bénéficions de financements publics. Ce partenaire mène une véritable bataille idéologique, cherchant à affaiblir le contre-pouvoir que nous représentons.

Le secteur de la formation socioprofessionnelle n'échappe pas non plus à cette vindicte politique. En Région wallonne, les dispositifs d'insertion socioprofessionnelle subissent déjà de plein fouet la râpe à fromage dès le budget

initial de 2025, avec des perspectives à venir encore incertaines inscrites dans une volonté politique de réformer entièrement le paysage de la formation professionnelle.

Par ailleurs, le gouvernement fédéral annonce des réformes aux conséquences majeures pour les publics avec lesquels nous travaillons. Les mesures antisociales envisagées risquent d'accroître les inégalités et de fragiliser encore davantage le tissu social et culturel que nous défendons au quotidien. Dans un contexte où les finances des entités fédérées sont déjà sous tension, ces orientations politiques ne font qu'amplifier nos préoccupations.

Face à ces menaces, la FESEFA, aux côtés de ses partenaires, demeure résolue à défendre les intérêts de ses membres, et plus largement l'action collective. Quelle que soit l'ampleur des attaques, nous continuerons à porter haut la voix des secteurs, à dénoncer la casse sociale, et à nous mobiliser pour des politiques publiques ambitieuses et inclusives. Ensemble, dans l'adversité comme dans l'action, nous poursuivrons nos missions pour un avenir où la culture et le social ne sont pas relégués au second plan, mais reconnus comme des piliers essentiels de notre société démocratique.

Farah Ismaïli, directrice de la FESEFA



## Sigles et abréviations

ACS	Agent contractuel subventionné	ETP	Équivalent temps plein
AG	Assemblée générale	FLA	Federal Learning Account
ANM	Accord du Non Marchand	FSE	Fonds social européen
APE	Aides à la Promotion de l'Emploi	FW-B	Fédération Wallonie-Bruxelles
BAGIC	Brevet d'Aptitude à la Gestion d'Institutions Culturelles	GT	Groupe de travail
BRUXEO	Confédération représentative des entreprises à profit social bruxelloises	ILI	Initiative Locale d'Intégration
CA	Conseil d'administration	IPE	Intégration des Personnes Étrangères
CCT	Convention collective de travail	ISP	Insertion socioprofessionnelle
CESSoC	Confédération des Employeurs des Secteurs Sportif et SocioCulturel	MAC	Maisons Arc-en-ciel
CoCoF	Commission Communautaire française	MS	Maribel social
Codeco	Comité de concertation sectorielle	ONSS	Office national de sécurité sociale
CoPol	Commission politique de la CESSoC	PEPS	Premiers pas dans l'Éducation Permanente et son Secteur
CP	Commission paritaire	RA	Rapport d'activités annuel (EP)
CRM	Customer Relationship Management	RB-C	Région de Bruxelles-Capitale
CSA	Code des Sociétés et des Associations	RGE	Rapport général d'évaluation (EP)
CSEP	Conseil Supérieur de l'Éducation Permanente	RGPD	Règlement général sur la protection des données
DEJEPS	Diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport	RPS	Risques psychosociaux
DENM	Direction de l'Emploi Non Marchand en Communauté française	RTT	Réduction du temps de travail
DESC	Décret Emploi socioculturel	RW	Région wallonne
DPC	Déclaration de politique communautaire	SCP	Sous-commission paritaire
DPR	Déclaration de politique régionale	SEP	Service de l'Éducation permanente
EP	Éducation permanente	SICE	Système d'information du cadastre de l'emploi
		UNIPSO	Union des entreprises à profit social (RW et FW-B)
		UNISOC	Union des entreprises à profit social (fédéral)

## Note sur les règles d'écriture

La FESEFA applique des règles d'écriture inclusive dans ses supports de communication, pour la plupart préconisées par le *Décret relatif au renforcement de la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre et aux bonnes pratiques non discriminatoires quant au genre dans le cadre des communications officielles ou formelles* du 14 octobre 2021 et l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 14 juillet 2022 portant exécution dudit décret. Les procédés d'application de ces règles sont compilés dans le guide « Quand dire, c'est inclure » édité par la Direction de la Langue française.

Notamment :

- Les doublets sont utilisés dans la volonté de visibiliser des ensembles mixtes (« les travailleuses et les travailleurs »);
- Avec les doublets, l'accord se fait au masculin (dans sa valeur générique) pluriel ;
- Certains termes tels que « administrateurs » sont employés au masculin lorsque ceux-ci font référence à des personnes morales ;
- Le point médian est utilisé avec parcimonie, par exemple pour les formulations courtes ou dans les espaces réduits.

# LA FESEFA

# ORGANISATION

La FESEFA est l'une des fédérations d'employeurs du secteur socioculturel, ainsi que la fédération représentative de l'Éducation permanente. Au 31 décembre 2024, elle regroupait 444 associations de diverses sensibilités philosophiques, implantées en Région de Bruxelles-Capitale (RB-C) et en Wallonie. Ces associations relèvent principalement de l'Éducation permanente (EP), de l'Insertion socioprofessionnelle (ISP) et de l'Intégration des personnes étrangères (IPE). Ensemble, elles emploient plus de 7600 équivalents temps plein (ETP).

L'**Assemblée générale** (AG), composée des représentantes et représentants de toutes les associations membres, est le pouvoir souverain de l'association. Cette dernière est gérée par un **Conseil d'administration** (CA) d'un maximum de 28 membres (mandat de 2 ans renouvelable), élus par l'AG. Ces deux instances sont composées de deux chambres : l'une pour l'Éducation permanente, l'autre pour la formation et l'Insertion socioprofessionnelle ainsi que l'Intégration des personnes étrangères. Le mode d'affiliation à une chambre de l'AG ou du CA ou l'autre repose sur le choix des associations elles-mêmes.

En tant que **fédération d'employeurs** des secteurs de l'EP, de l'ISP et de l'IPE, la FESEFA porte la voix de tous ses membres sur le volet employeur, notamment en participant à la concertation sociale au sein de la Commission paritaire 329 et de ses Fonds, comme vis-à-vis d'interlocuteurs externes. Elle leur propose éga-

lement un accompagnement par trois juristes à temps plein sur les matières liées aux relations de travail, à la gestion des asbl et au droit au respect de la vie privée.

En tant que **fédération représentative du secteur de l'EP**, la FESEFA développe des missions sectorielles (voir page 7) à destination de l'ensemble des associations reconnues en EP, qu'elles soient affiliées ou non. Elle assure ainsi la représentation de l'intégralité du secteur. Ces missions sont menées de manière autonome par un pôle EP composé de cinq personnes (4 ETP). Ce pôle agit en étroite collaboration avec la Chambre de l'Éducation permanente, organe de réflexion et de préparation des décisions pour le secteur, ainsi qu'avec le vice-président de la FESEFA, qui préside cette Chambre.

Enfin, l'action de la Fédération est soutenue par un service administratif constitué d'un secrétaire et d'une secrétaire-comptable (2 ETP).

En 2024, la FESEFA c'était ...

**7 réunions du Conseil d'administration**

**7 réunions du Bureau**

**1 Assemblée générale**

**5 réunions de la Chambre de l'Éducation permanente**

**1 réunion de la Chambre de l'Insertion socioprofessionnelle et de l'Intégration des personnes étrangères**

**Évolution du nombre de membres et d'ETP occupés (2016-2024)**



# MISSIONS

En tant que **fédération d'employeurs**, la FESEFA a pour missions principales :

- Définir des positions communes et proposer des actions en faveur des asbl membres ;
- Assurer la représentation des employeurs, notamment lors des négociations des Accords du Non Marchand (ANM) et au sein du Fonds Maribel social (MS) ;
- Informer, former et accompagner ses membres face aux évolutions législatives : droit social, Code des sociétés et des associations (CSA), Règlement général sur la protection des données (RGPD), etc.

En tant que **fédération représentative du secteur de l'Éducation permanente**, la FESEFA assure également des missions spécifiques définies par le décret du 14 novembre 2018, modifiant celui du 17 juillet 2003 (article 5/1) :

- Informer les associations du secteur ;
- Coordonner et mettre en réseau les acteurs concernés ;
- Assurer un soutien méthodologique et organiser des espaces de dialogue ;
- Développer et coordonner une offre de formation ;
- Représenter le secteur de l'Éducation permanente.



# REPRÉSENTATION

## Mandats employeurs

Avec son poids en ETP, la FESEFA est la plus importante des fédérations du secteur socio-culturel, toutes regroupées au sein de la Confédération des Employeurs des Secteurs Sportif et Socioculturel (CESSoC). Pour y assurer la représentation de ses membres, la FESEFA siège dans les différentes instances internes à la CESSoC :

- Assemblée générale (AG) ;
- Conseil d'administration (CA) ;
- Commission politique (CoPol) ;
- Bureau.

Sa représentante permanente au sein du Conseil d'administration de la CESSoC est Farah Ismaïli, directrice de la FESEFA, qui y occupe également la fonction de vice-présidente.

La CESSoC est la seule organisation d'employeurs représentative des secteurs socioculturel et sportif, habilitée à siéger dans les organes paritaires. C'est donc via la CESSoC que la FESEFA et ses membres occupent plusieurs mandats au sein de tels organes :

- La Commission paritaire (CP) 329.00 et la sous-Commission paritaire (SCP) 329.02 ;
- Le Comité de gestion du Fonds Maribel social francophone et germanophone — présidé en 2024 par Farah Ismaïli ;
- Le Fonds de formation 4S et le Fonds de formation continue de l'ISP bruxelloise ;
- Les Commissions de Congé-éducation payé en Région bruxelloise (RB-C) et en Wallonie (RW).

La FESEFA siège, également via la CESSoC, dans des instances qui réunissent les secteurs du non marchand :

- L'Union des entreprises à profit social (UNIPSO), qui rassemble les employeurs

du secteur non marchand en Wallonie et en Fédération Wallonie-Bruxelles ;

- BRUXEO, qui représente le secteur non marchand en Région bruxelloise.

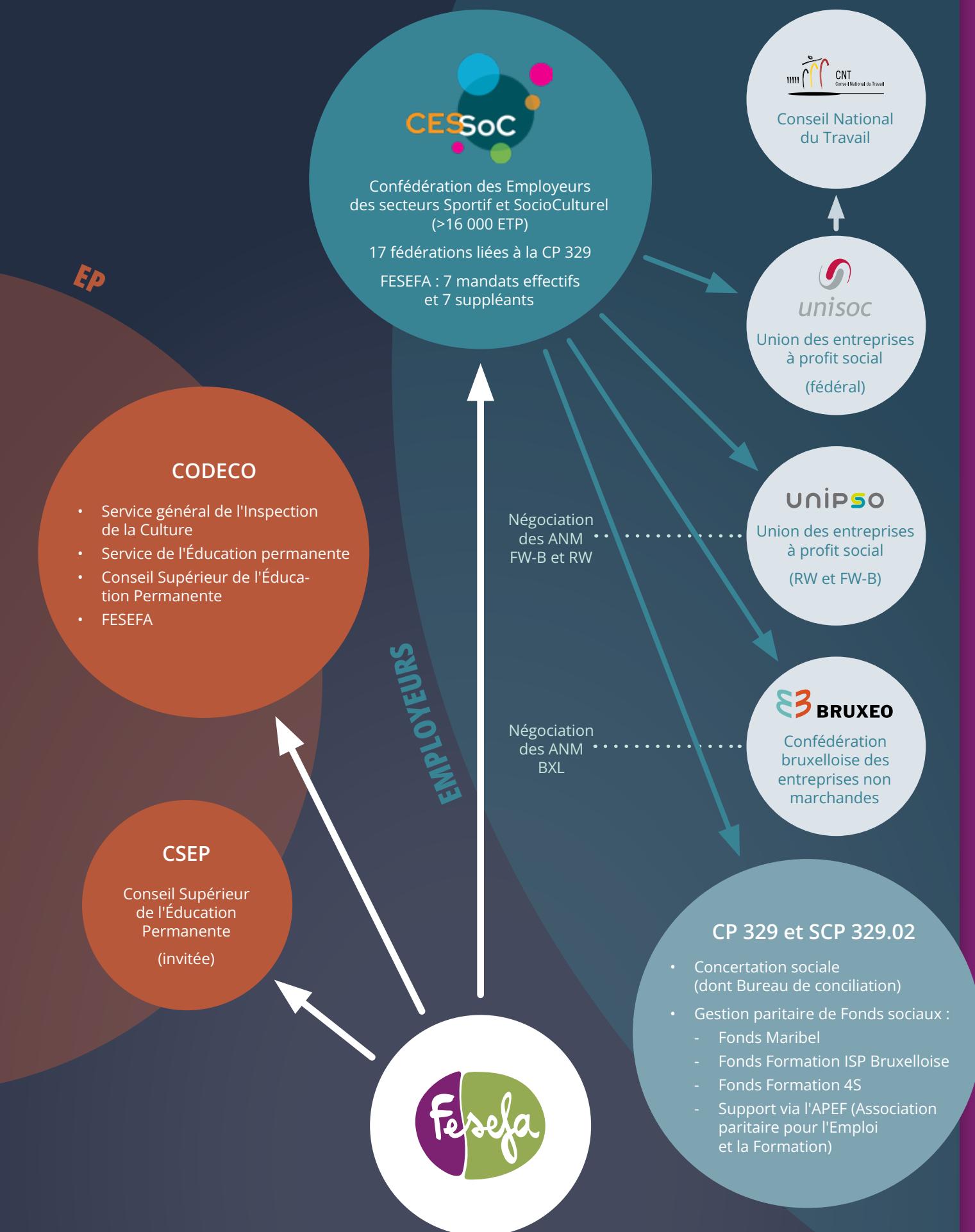
Les représentantes et représentants de la FESEFA participent, par ailleurs, activement aux groupes de travail (GT) de la CESSoC, de l'UNIPSO et de BRUXEO pour défendre au mieux les intérêts des employeurs du secteur socioculturel.

## Mandats EP

Forte de sa reconnaissance comme fédération représentative du secteur de l'Éducation permanente depuis 2021, la FESEFA est présente dans divers espaces en lien avec la concertation sectorielle :

- Elle participe à la concertation sectorielle de « Mise en œuvre et suivi du décret » organisée par les Services du gouvernement (comme précisé à l'article 50/2 de l'Arrêté du Gouvernement). Le comité de concertation (Codeco) réunit, outre la FESEFA, les Services du gouvernement (Service Éducation permanente et Service général de l'Inspection de la Culture) et le Conseil Supérieur de l'Éducation permanente. Cette concertation a pour objet l'échange d'informations sur la mise en œuvre du Décret EP, le suivi général de son application ainsi que l'organisation des journées de l'Éducation permanente.
- Elle siège en tant que membre invité au sein du Conseil Supérieur de l'Éducation Permanente.
- Elle est une interlocutrice privilégiée du Cabinet de la Ministre de la Culture et siège dans d'autres lieux de concertation en lien avec l'actualité.

# PAYSAGE POLITIQUE DE LA FESEFA



# CONSEIL D'ADMINISTRATION

28

administrateurs

16

## Chambre EP

### 4 CHRÉTIENS

- **CIEP** (Aurore Di Giusto)
- **Equipes Populaires** (Jean-Michel Charlier)
- **Média Animation** (Daniel Bonvoisin)
- **Vie Féminine** (Hyacinthe Gigounon)

### 4 PLURALISTES

- **Atelier des Droits sociaux** (Serena Bergamini)
- **CEMÉA** (Geoffroy Carly)
- **CIRE** (Joëlle Van Pe)
- **Les Grignoux** (Bernard Keris, remplacé par Marine Troisfontaines)

### 4 SOCIALISTES

- **CESEP** (Florence Darville)
- **ESENCA** (Ouiam Messaoudi, remplacée par Stéphanie Destrée, remplacée par Valérie Déom)
- **PAC** (Véronique Calleeuw, remplacée par Pierre Vangilbergen)
- **Soralia** (Florine Flament)

### 2 ÉCOLOGISTES

- **Etopia** (Swen Ore, remplacé par Géraldine Duquenne)
- **Nature et Progrès** (Benoît Lespagnard)

### 2 LIBÉRAUX (1 seul mandat occupé)

- **Âgo** (Sylvain Etchegaray, remplacé par Marin Buyse)

12

## Chambre ISP/IPE

### 3 EN RÉGION BRUXELLOISE

- **Collectif Alpha** (Aline Jacques) – démissionnaire
- **FeBISP** (Tatiana Vial Grösser)
- **FIJ** (Antoinette Huberlant)

### 9 EN RÉGION WALLONNE

- **AID-MOC** (Éric Albertuccio)
- **ALEAP** (Ann Paquet)
- **CAIPS** (François Xhaard)
- **DISCRI** (Farid Nagui)
- **FCFISPA** (Francesco Terrizzi)
- **Interfédé-CISP** (Anne-Hélène Lulling)
- **INTERMIRE** (Anne Cordier, remplacée par Murielle Velkeneers)
- **Lire et Écrire en Wallonie** (Joël Gilliaux)
- **UNESSA** (Anne Remacle)

(composition à la suite de l'AG du 21 juin 2022 et en tenant compte d'une actualisation des représentantes et représentants permanents)

# L'ÉQUIPE

L'équipe a connu trois mouvements en 2024 : l'arrivée d'une assistante administrative à mi-temps pour le pôle EP, le passage à temps plein de la secrétaire comptable qui était jusqu'alors à temps partiel ainsi que le remplacement de la secrétaire temps plein, partie vers d'autres horizons. Le renforcement de l'équipe est dû principalement à l'obtention d'un Agent contractuel subventionné (ACS) ex-FBIE de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'augmentation de l'effectif et la spécialisation de ses membres ont suscité des questions sur l'organisation des réunions d'équipe telles qu'elles se déroulaient jusqu'alors. Une réflexion sur leur configuration a donc été entamée et sera pleinement développée en 2025.

Certaines matières ont été à l'ordre du jour de différents groupes de travail tout au long de l'année : outils informatiques, site internet, base de données des membres, présentation de la FESEFA, accueil des nouveaux membres et administrateurs, etc.

Plusieurs membres de l'équipe ont suivi des formations, selon les besoins exprimés : Office 365, comptabilité pour les asbl, animation d'adultes et dynamique de groupes, réforme des Aides à la Promotion de l'Emploi (APE)...

On peut également mentionner des participations à des conférences, débats, et à des séances d'info-formation organisées par la direction à l'adresse du secteur, concernant le Décret relatif au subventionnement de l'emploi socioculturel (DESC) et le dispositif Maribel, ouvertes également à l'équipe de la CESSoC.

Enfin, l'équipe a bénéficié de moments de convivialité à l'extérieur du bureau, dont la traditionnelle sortie estivale, en bord de Meuse cette année.

## L'ÉQUIPE EN 2024

**Farah Ismaïli**, directrice (TP)

**Giacomina Lai**, secrétaire comptable (TP)

**Yasmine Toubarhi / Amir Sajadi**, secrétaire (TP)

**Matthias Sant'Ana**, conseiller juridique (TP)

**Marie Solbreux**, conseillère juridique (TP)

**Jennifer Neilz**, coordinatrice du pôle EP (TP)

**Geneviève Mairesse**, conseillère EP (0,5 TP)

**Jonas Hanin**, conseiller EP (TP)

**Thomas Héricks**, chargé de communication (TP)

**Pascale Linard**, secrétaire EP (0,5 TP)





# BILAN & PERSPECTIVES

# REPRÉSENTATION

## Actualités politiques

L'année 2024 a été marquée par une intense activité politique autour des élections de juin, avec un accent particulier sur la formation des gouvernements et les négociations des accords gouvernementaux ainsi que des déclarations de politique communautaire (DPC) et régionale (DPR). Plus que jamais, la société civile a cherché à faire entendre sa voix et à peser dans ces discussions cruciales.

L'un des temps forts de cette mobilisation a été le grand débat politique organisé dans le cadre de « L'avenir essentiel » le 24 avril (voir page 42). Cet événement a permis de mettre en lumière, durant la campagne, les défis majeurs auxquels font face les associations, de réaffirmer leur rôle essentiel dans une société démocratique et d'interpeller les partis politiques sur leurs engagements pour garantir un avenir durable au secteur associatif.

Après les élections, le paysage politique a rapidement pris forme avec la volonté affichée des Engagé·es et du MR, vainqueurs du scrutin,

de conclure un accord de gouvernement pour la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne. Dans ce cadre, ils ont annoncé un processus de concertation avec les représentants de la société civile et les acteurs de terrain, dans l'objectif d'alimenter la feuille de route des nouveaux gouvernements, même si, personne n'était dupe, des priorités politiques inquiétantes étaient déjà clairement annoncées.

Dès l'annonce de ces concertations, la FESEFA s'est positionnée en force, rappelant l'enjeu incontournable que représente l'associatif dans les déclarations gouvernementales et affirmant à travers un communiqué sa disponibilité à contribuer aux discussions sur les dossiers qui la concernent. Proactive, elle a orchestré une mobilisation coordonnée avec ses partenaires socioculturels et autres pour préparer ces rencontres thématiques. Cela lui a permis de participer activement à deux tables de concertation majeures : l'une consacrée au secteur associatif et l'autre à la culture.



Farah Ismaïli à la concertation avec le secteur non marchand le 18 juin  
(© Didier Lebrun / Photo News)

Enfin, la fédération a également été sollicitée dans le cadre d'un groupe de travail thématique chargé d'élaborer une partie du contenu de la future DPC et DPR consolidant ainsi son rôle incontournable dans la défense des intérêts du secteur associatif et de l'éducation permanente. Dans un moment où les subventions de l'éducation permanente ont nécessité des clarifications, et en réaction à un article de presse opposant à tort les secteurs socioculturel et culturel en comparant des montants de subventions sans en connaître les détails, la FESEFA a publié une carte blanche « Le prix démocratique de la liberté... associative ! » parue dans la Libre du 6 juillet. Elle y rappelle que les deux tiers des subventions sont dédiés à financer des rémunérations fixées dans un cadre strict, défini par les Accords du Non Marchand, reflétant ainsi la réalité du secteur socioculturel lié par des obligations en matière de conditions de travail et de rémunération.

Vers la mi-juillet, tandis que les nouveaux gouvernements prenaient leurs fonctions et que les cabinets se structuraient, débutait pour nous et nos partenaires un intense travail d'analyse

des DPC et DPR. Cette phase essentielle nous a permis d'identifier les priorités gouvernementales et d'être rassurés sur certains aspects de nos préoccupations. Nous avons lancé, dès septembre, des demandes de rencontre, prioritairement avec la Ministre-présidente de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B), Élisabeth Degryse, également en charge des matières culturelle (EP), budgétaire et transversale (Accord du Non Marchand, cadastre de l'Emploi du Non Marchand, emploi socioculturel, etc.). Cette première prise de contact nous a offert la possibilité de partager nos craintes sur plusieurs aspects des accords de gouvernement et faire valoir nos propositions.

Notons notamment comme priorités reprises dans les déclarations : la Charte associative, la simplification administrative et l'attractivité des secteurs (avec en toile de fond la question de la pénurie de certains métiers).

Il va sans dire que cette actualité politique est venue bousculer le travail de la FESEFA et que les dossiers thématiques qui suivent sont impactés par celle-ci.



La Libre École

be Guerre en Ukraine Belgique Libre ECO International Concours PI

» Débats » Opinions

## Le prix démocratique de la liberté... associative !

À chaque début de mandature, l'éducation permanente fait parler d'elle. Sans doute parce qu'elle est une des formes les plus abouties de la liberté associative et de la démocratie culturelle. Nous souhaitons désamorcer les tensions qui traversent les négociations politiques en cours.



## Contribution externe



# Dossiers employeurs

## SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE

La surcharge administrative accrue pesant sur les responsables des associations a été régulièrement dénoncée dans le cadre de nos divers mandats et à tous les niveaux de concertation et de négociation. Cet enjeu a d'ailleurs pris le pas sur d'autres dans le cadre du processus de consultation de la société civile (voir page 14). Si la simplification administrative figure parmi les engagements du gouvernement, notamment dans la DPC et la DPR, elle est souvent envisagée sous l'angle de l'efficacité du service public. Nous craignons cependant qu'elle se limite principalement à une digitalisation accrue et à une réduction des effectifs, sans véritable allègement des contraintes pesant sur les acteurs de terrain.

Un exemple emblématique de cette dérive est la mise en place, depuis le 1er avril 2024, du Federal Learning Account (FLA). Ce nouvel outil en ligne impose à tous les employeurs, dans le cadre de la politique relative à la formation, d'enregistrer chaque formation suivie par leurs travailleurs et travailleuses, en précisant les détails des opérateurs de formation. Plutôt qu'un allègement, cette mesure ajoute une nouvelle couche de formalités à un système déjà saturé. Face à cette contrainte supplémentaire, l'Union des entreprises à profit social (UNISOC), alertée par ses fédérations, a plaidé pour sa suppression.

## APE : ENJEUX DES INDEXATIONS ET DE LA NOUVELLE RÉFORME ANNONCÉE

En 2024, les enjeux d'indexation sont restés une préoccupation majeure pour la FESEFA. Aux côtés de l'UNIPSO et de la CESSoC, nous espérions pouvoir rouvrir le dialogue avec le nouveau gouvernement wallon sur la modalité d'indexation plafonnée instaurée par le cadre réglementaire de 2022. Cette perspective semblait d'autant plus envisageable que la DPR et certaines déclarations laissaient entendre une volonté d'assurer une indexation « juste » des

APE. En effet, le mécanisme actuel d'indexation des subventions APE ne reflète pas fidèlement l'évolution réelle des rémunérations, automatiquement indexées.

Cependant, nous avons rapidement déchanté face à la décision ferme d'exclure les APE des pouvoirs locaux (communes et provinces) de toute indexation, une mesure adoptée sans réelle concertation lors du vote initial du budget 2025. En clair, le message adressé au secteur associatif était qu'il devait déjà s'estimer chanceux de conserver le statu quo.

Dans le cadre de la DPR, une réforme du dispositif APE est programmée, impliquant un transfert des moyens vers les ministres fonctionnels. Cette réforme vise à garantir une plus grande équité entre les secteurs tout en renforçant la responsabilité des ministres concernés, qui seront invités à procéder à une évaluation approfondie de leur politique d'emploi préalablement à tout transfert de moyens. Il reviendra aux ministres d'initier le processus législatif nécessaire, incluant l'adoption d'un décret et de ses arrêtés d'exécution. Afin d'assurer une gouvernance cohérente pour les acteurs relevant de plusieurs politiques sectorielles, une concertation intergouvernementale sera mise en place pour favoriser une simplification et une harmonisation des dispositifs d'emploi.

S'agissant des secteurs relevant des compétences de la FW-B, une coordination étroite entre les gouvernements wallon et de la FW-B devrait permettre d'établir des accords de coopération garantissant le transfert des budgets dédiés à l'emploi vers les ministres fonctionnels compétents. Ces accords seront mis en œuvre dès lors que les modalités d'utilisation auront été négociées avec les secteurs concernés.

Dans cette optique et en vue d'anticiper au mieux cette réforme, la CESSoC a initié dès novembre 2024 un groupe de travail interne dédié au dispositif APE, auquel la FESEFA contribue activement.

## ACCORDS DU NON MARCHAND

**En FW-B** : un outil de calcul intégrant les montants actualisés – ajustés aux nouveaux moyens ANM – indexés et versés en 2024 a été développé par la FESEFA et mis à disposition des employeurs. Cet outil leur permet de vérifier la conformité des montants perçus avec les attentes définies dans le cadre de l'emploi EP, mis à jour en janvier.

À la suite de l'installation du nouveau gouvernement en Fédération Wallonie-Bruxelles, la Ministre-présidente et son cabinet ont été rapidement sensibilisés à l'importance du respect de la clause de rendez-vous inscrite dans l'Accord-cadre tripartite 2022-2025 du 28 avril 2023. Conformément à son article 3, le Comité de pilotage devait se réunir avant l'adoption du budget 2025 afin d'évaluer l'atteinte des objectifs fixés pour les différents secteurs. Toutefois, cette réunion n'a pu se tenir dans les délais prévus par l'Accord.

Face à cette situation, le secteur socioculturel, convaincu que l'atteinte des barèmes à 100 % en 2025 restait incertaine – notamment en raison des nombreuses indexations intervenues en 2022 –, a insisté pour qu'une réunion soit fixée. Cette mobilisation a permis d'obtenir la tenue d'une rencontre en février 2025, avant l'ajustement budgétaire. L'enjeu principal de cette réunion sera la négociation d'une rallonge budgétaire, en vue de garantir les objectifs fixés et de préparer la signature d'une Convention Collective de Travail (CCT) sectorielle en SCP 329.02.

**En RW**, les efforts se sont concentrés sur la mise en œuvre de la mesure RTT60+ (réduction du temps de travail), dont l'application effective a démarré au 1er janvier 2024. Afin d'assurer une mise en place efficace, plusieurs réunions ont rassemblé les représentants ainsi que les différentes administrations des secteurs concernés durant la première partie de l'année 2024. Ces échanges ont permis de clarifier la mesure et d'anticiper d'éventuelles difficultés

rencontrées par certains opérateurs. Toutefois, le procès-verbal final, reprenant l'ensemble des discussions et des accords, demeure en attente de validation par les administrations.

S'agissant des secteurs des Initiatives Locales d'Insertion (ILI) et des Maisons Arc-en-Ciel (MAC) et de leur fédération, l'absence de solution structurelle a conduit à la signature d'une nouvelle convention collective de travail au sein de la SCP 329.02. Cette CCT prévoit la reconduction de la mesure visant à améliorer le bien-être des travailleurs, garantissant ainsi l'utilisation des fonds alloués à ces secteurs pour l'année 2024.

De manière générale, les opérateurs ont été confrontés à des retards dans l'envoi des arrêtés de financement et la liquidation des différents moyens non marchands, certains reports s'étendant même au-delà de l'année 2024. Ces délais s'expliquent notamment par l'intensité de l'actualité politique et la mise en place du nouveau gouvernement.

Par ailleurs, la DPR prévoit la conclusion d'un nouvel Accord du Non Marchand dans la seconde partie de la législature. Celui-ci s'articulera autour d'objectifs définis par le gouvernement, tels que la création d'emplois et l'attractivité des métiers. Une attention particulière sera également portée à la simplification administrative afin d'améliorer la lisibilité des mesures de l'accord.

**En Commission Communautaire Française (CoCoF) et RB-C** : les fonds alloués pour l'année 2024 ont été versés sous forme d'une prime exceptionnelle destinée aux secteurs de l'ISP bruxelloise et à la cohésion sociale. Comme en 2023, aucun accord n'a pu être conclu concernant la mesure dite « mobilité ». De plus, les discussions ont été compliquées par l'approche des élections de juin et le départ progressif des équipes ministérielles. D'autres difficultés sont également venues se greffer à cette incapacité d'avancer avec le risque d'une remise en question de liquidation de moyens non marchands pour les Missions locales pour l'emploi.

## COMMISSIONS PARITAIRES

Les Commissions paritaires, se sont acquittées de leurs tâches formelles habituelles (approbation des rapports des Fonds de formation et Maribel, traitement des demandes d'agrément congé éducation payé, etc.). On dénombre deux bureaux de conciliation auxquels la FESEFA a participé.

## FONDS SOCIAUX

Au sein du **Fonds Maribel 329.02**, l'année 2024 a été marquée par des discussions approfondies sur l'affectation des ressources disponibles et exceptionnelles. À l'issue de négociations soutenues, le Comité de gestion est parvenu à un accord visant à renforcer le soutien au secteur, avec une revalorisation substantielle (+ 16 %) du plafond de la subvention annuelle. Cette augmentation contribue à réduire le retard d'indexation accumulé depuis la mise en place des premiers emplois Maribel.

De plus, la création de 360 postes à mi-temps – dont 162 destinés aux secteurs représentés par la FESEFA – a été actée, nécessitant plusieurs mois de préparation pour le lancement de l'appel à candidatures.

Par ailleurs, un défi supplémentaire s'est rapidementposé : le décalage temporel dans la concrétisation des nouveaux postes, qui risquait d'entraîner une accumulation de réserves non autorisées. Afin d'optimiser l'utilisation des moyens alloués et d'éviter une récupération de ces fonds par l'Office national de sécurité sociale (ONSS), il a été décidé de procéder à une augmentation exceptionnelle et non récurrente du plafond de financement pour le dernier trimestre 2024.

Au sein du **Fonds 4S**, l'année 2024 a été marquée par les discussions autour de la mise en place d'une enquête sectorielle des risques psychosociaux au sein du secteur. Le banc des employeurs s'est engagé à contribuer à l'élaboration de ce questionnaire à la condition que celui-ci ne se limite pas aux relations professionnelles mais aborde également les enjeux

tels que la surcharge administrative, les obligations et contraintes découlant des agréments, les tensions financières, le contexte global.

D'autre part, les membres du Comité de gestion du Fonds 4S se sont réunis à l'occasion d'une journée mise au vert afin de procéder à un état des lieux des différents projets et mesures pris en charge par le Fonds 4S afin d'évaluer leur impact, leur contribution et leur adéquation à la réalité de terrain du secteur socioculturel. Cela a permis de faire émerger plusieurs pistes de réflexion quant aux thématiques à conserver, faire évoluer ou mettre en avant lors du prochain plan d'action 2026-2028.

## FONDS SOCIAL EUROPÉEN : MISE EN PLACE D'UNE STRATÉGIE D'ACTION

À la demande de plusieurs administrateurs, la FESEFA coordonne une stratégie d'action autour des enjeux liés aux financements européens. Cette réflexion porte notamment sur le régime des coûts simplifiés, la clôture des anciennes programmations, les contrôles et audits excessifs par rapport aux réalités associatives et de terrain, les relations avec l'Agence FSE, l'évaluation à mi-parcours et les perspectives post-2025.

Ce travail est mené au sein de la Chambre de l'Insertion socioprofessionnelle et de l'Intégration des personnes étrangères, ouverte à toute personne-ressource intéressée par ces enjeux. À l'issue d'une réunion avec les cabinets des Ministres-présidents et Ministres fonctionnels concernés, une note politique et technique a été rédigée afin de pointer des revendications et synthétiser les difficultés rencontrées par les opérateurs bénéficiaires.

Cette note a été transmise à l'UNIPSO ainsi qu'aux membres du groupe de travail « Union Européenne » (GT UE), avec pour objectif une prise en charge politique de la problématique par l'UNIPSO. Cependant, les échéances électorales de juin ont freiné l'avancement du dossier avec les gouvernements en place. Il sera donc nécessaire de relancer les discussions avec les nouveaux exécutifs.

## SUIVIS COMPLÉMENTAIRES

Nos mandataires ont également été mobilisés sur les dossiers suivants :

### Article 15 du DESC

L'article 15 du Décret Emploi socioculturel prévoit qu'une association continue de percevoir des subventions à l'emploi en cas de faillite, de dissolution ou de perte d'agrément, afin de financer les indemnités de préavis du personnel licencié. Toutefois, lorsqu'une association reconnue en EP subit une baisse de catégorie de forfait ou la suppression d'un axe, entraînant ainsi la perte du financement d'un emploi permanent et son licenciement, l'application du DESC au subventionnement du préavis demeure incertaine.

L'Administration Générale de la Culture, sollicitée par la CESSoC à la suite d'une interpellation de la FESEFA sur cette problématique, a adopté une interprétation très restrictive. Elle conclut que l'article 15 ne s'applique qu'aux cas expressément mentionnés dans la liste limitative.

Afin de clarifier cette situation, nous travaillons actuellement avec le cabinet de la Ministre-présidente sur une proposition d'amendement de l'article 15.

### Suivi de la réforme de la taxe patrimoniale

La circulaire du SPF Finances – qui encadre l'application des nouvelles règles à la suite de la réforme de la taxe patrimoniale – a clarifié les secteurs qui pouvaient bénéficier de l'exonération partielle. Après un lobbying à différents niveaux, c'est avec satisfaction que l'on apprenait que les associations d'Éducation permanente bénéficiaient du même traitement que les associations qui relèvent de la formation et du recyclage professionnel, comme les opérateurs de l'insertion socioprofessionnelle.

## LA PRÉSENTATION « EMPLOYEURS » EN QUELQUES CHIFFRES :

### CESSoC

- Bureau : 8
- CA : 5
- AG : 2
- CoPol : 8

**CP 329.00** : 5

**SCP 329.02** : 7

**Bureau de conciliation** : 2

### UNIPSO

- Bureau : 7 (+ 2 mises au vert)
- CA : 9
- AG : 3

En 2024, Farah Ismaïli est devenue membre du Bureau.

### BRUXEO

- CA : 10
- AG : 2

### Note « Points clés » de l'UNIPSO

En septembre 2024, nous avons activement contribué à l'alimentation d'une note reprenant les priorités de l'UNIPSO. Cette note a servi de feuille de route pour les rencontres entre l'UNIPSO et les Ministres-présidents et ministres nouvellement installés.

# Représentation sectorielle

## TRAVAIL AU SEIN DE LA CHAMBRE EP

La Chambre EP est la composante EP du CA de la FESEFA, mais elle est également ouverte à des associations membres invitées.

Au 31 décembre 2024, une cinquantaine d'associations étaient invitées à participer aux réunions en dehors des quinze associations administratrices.

En 2024, les cinq réunions de la Chambre EP ont rassemblé entre trente et cinquante personnes issues d'associations variées (taille, axe, territoire, etc.), à Bruxelles et à Namur.

Les points abordés étaient diversifiés :

- Points d'information : suivi de la concertation sectorielle, infos emploi, suivi des GT, suivi des activités du Parlement de la FW-B, etc. ;
- Échanges d'expériences ;

- Construction de positions communes : points à aborder et positionnements à défendre dans la concertation sectorielle ;
- Travail sur les priorités à défendre dans le cadre des élections 2024 et à la suite des élections ;
- Travail sur les missions et priorités dans le cadre du futur plan d'action de la FESEFA.

Plusieurs espaces issus de la Chambre EP se sont également réunis en 2024 :

- Le GT vigilance démocratique (voir page 40) ;
- La Commission Formation (voir page 37).

En termes de temps collectif de travail, on peut citer par exemple trois temps de travail autour du Rapport Général d'Évaluation (RGE) de la FESEFA à déposer en juin 2025.



Chambre EP du 15 février  
à Bruxelles

## PARTICIPATION AU COMITÉ DE CONCERTATION

En 2024, la FESEFA a participé aux quatre réunions du comité de concertation sectorielle.

Le Codeco a principalement abordé les points suivants :

- Préparation de la prochaine journée du secteur ;
- Identification de pratiques inspirantes pour alimenter le travail du GT Journée du secteur ;
- EP et numérique ;
- Formulaires ;
- Décisions ministérielles ;
- Points d'interprétation du Décret (transversalité).

La FESEFA a également participé aux quatre réunions du GT dédié à l'organisation de la journée du secteur. Initialement prévue le 15 avril, puis repoussée au 22 novembre, elle a finalement été annulée, car il a été difficile pour les parties prenantes de se mettre d'accord sur les objectifs de la journée et d'alimenter les listes de pratiques inspirantes, faute de temps à y consacrer.

Des retours des réunions de concertation sont systématiquement faits en Chambre EP et des temps de travail sont parfois organisés pour préparer certains positionnements.

## PRÉSENCE AU SEIN DU CSEP EN TANT QUE MEMBRE INVITÉ

En 2024, la coordinatrice du pôle EP a assisté aux neuf réunions du Conseil Supérieur de l'Éducation permanente. Elle y a notamment partagé diverses actions et productions de la

FESEFA : analyse des programmes politiques, communiqué de presse consécutif à l'annonce des futurs gouvernements MR/Engagé·es (voir page 15), carte blanche « Le prix démocratique de la liberté... associative ! ».

La FESEFA a également été invitée à participer à une réunion spécifique sur les tableaux des mouvements et à une réunion portant sur l'avis du CSEP sur le formulaire de demande de principe.

## CONTACTS POLITIQUES ET INSTITUTIONNELS

La FESEFA a tenté de faire avancer les revendications du secteur par une action de plaidoyer avant les élections et par sa participation aux concertations conduisant aux accords des gouvernements régional et communautaire. En outre, la fédération a régulièrement été en contact avec le Cabinet Culture sortant et a rapidement rencontré la nouvelle Ministre de la Culture (voir page 45).

La fédération a également rencontré l'administratrice générale de la Culture, le directeur général adjoint en charge de la Jeunesse et de l'EP, et la directrice du Service de l'Éducation permanente (SEP), en octobre 2024, afin d'aborder la présentation du secteur dans le Focus Culture (ainsi que la présentation publique en juin 2024 à laquelle une partie de l'équipe a assisté), l'évaluation du Décret EP, les mouvements au sein du SEP, etc.

# Représentation

En 2025, le travail sur les dossiers évoqués précédemment sera poursuivi. Cependant, vu l'évolution du contexte politique mondial et européen, et compte tenu des orientations politiques des nouvelles majorités ainsi que des attaques répétées contre le secteur associatif, la culture et nos publics, il nous faudra repenser nos modes de résistance et repolitiser nos modes d'action. Il devient essentiel d'organiser et de rendre plus visibles les mobilisations contestataires. Pour sortir de l'entre-soi et renforcer la solidarité intersectorielle ainsi que l'action collective, des alliances devront être nouées avec d'autres secteurs et acteurs de la société civile organisée.

## ÉVALUATION DU DÉCRET EP

Au niveau sectoriel EP, un des enjeux sera l'évaluation du Décret EP, à laquelle la FESEFA participera grâce à sa présence au sein du comité de pilotage.

## RÉFORME APE

Dans le cadre de la DPR, une réforme du dispositif APE est prévue, impliquant un transfert des ressources vers les ministres fonctionnels. Afin d'anticiper au mieux cette évolution, le groupe de travail interne à la CESSoC dédié au dispositif APE, auquel la FESEFA participe activement, poursuivra ses travaux et alimentera les discussions avec les ministres fonctionnels qui engageraient des initiatives. L'attention restera portée sur les cadastres et les années de référence utilisés, la préservation des budgets transférés, ainsi que sur le maintien de l'emploi et des ressources chez les employeurs.

## ACCORDS DU NON MARCHAND : PÉRENNITÉ DES FINANCEMENTS QUESTIONNÉE

En FW-B, se poursuivront les discussions sur l'état des lieux de la mise en œuvre de l'ANM 2022-2025 et ce, de manière singulière, pour le socioculturel qui n'atteint toujours pas l'objectif de financement à 100 % des barèmes de référence fixés lors des Accords du Non Marchand historiques de 2000. Une CCT sectorielle devra être signée au sein de la SCP 329.02.

Par ailleurs, compte tenu de la situation budgétaire de la FW-B, aucun nouvel ANM n'est annoncée ni dans la DPC, ni par la Ministre-présidente interrogée à ce propos.

En RW, les secteurs concernés nourrissent des inquiétudes sur la pérennité de financement des mesures, d'autant que dans la perspective d'un nouvel ANM à mi-législature, il est annoncé une évaluation de ces mesures sans aucune précision sur ses finalités. Il s'agira de rappeler que les mesures sont le fruit d'accords paritaires et qu'elles concernent des droits accordés aux travailleurs et travailleuses.

D'aucuns annoncent un ANM sans moyens nouveaux laissant entendre que les nouvelles mesures pourraient être financées par des moyens récupérées sur les ANM précédents.

En CoCoF, il s'agira d'atterrir sur la mesure « mobilité » et de consolider les moyens du dernier Accord Non Marchand au risque de les perdre au vu de la situation financière préoccupante de la RB-C.



PERSPECTIVES  
2025

## MARIBEL : CRÉATION DE POSTES SUPPLÉMENTAIRES AU PROGRAMME

Grâce aux réserves disponibles et à l'augmentation des dotations sociales en 2025, une discussion sur la création d'emplois supplémentaires débutera. Celle-ci sera menée en parallèle d'une revalorisation du plafond de la subvention annuelle, prenant en compte l'indexation des salaires prévue en mars. Les membres du Comité de gestion ont d'ores et déjà convenu de ne pas lancer de nouvel appel à candidatures, mais de privilégier le recours aux listes de réserve existantes dans chaque secteur.

## FONDS 4S

Les deux dossiers majeurs, à savoir l'élaboration de l'enquête RPS (risques psychosociaux) et la négociation du nouveau plan d'action 2026-2028, mobiliseront une grande partie de notre temps en 2025.

## FSE

Il s'agira, via l'UNIPSO, de rencontrer rapidement les cabinets des Ministres-président et Ministres-présidente afin de relancer les discussions autour des enjeux politiques et des difficultés techniques liées aux financements européens.



## SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE

En 2025, il faudra prêter attention à l'atterrissement de cet enjeu et de veiller à ce que cette simplification s'accompagne effectivement d'une simplification, d'un retour du principe de confiance, d'un renforcement de l'autonomie associative.

## DÉCRET SUR L'EMPLOI SOCIOCULTUREL EN FW-B

Nous continuerons à travailler avec le cabinet de la Ministre-Présidente pour modifier l'article 15 du Décret sur l'Emploi socio-culturel, afin d'étendre la prise en charge financière des préavis (prestashops ou non) aux situations de déclassement forfaitaire d'une association.

## RÉFLEXION SUR UNE PUBLICATION RETRAÇANT L'HISTOIRE DE LA FESEFA

L'année 2026 marquera les 35 ans de la FESEFA et le cinquantenaire de l'éducation permanente en Belgique francophone. À cette occasion, un ouvrage retracant l'histoire de la fédération sera mis en débat. Pour accompagner cette démarche historique et rédactionnelle, le CARHOP (Centre d'Animation et de Recherche en Histoire Ouvrière et Populaire) sera sollicité.

# SERVICES

## Soutien et accompagnement

### ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE

Le pôle juridique met en évidence trois constats liés à l'accompagnement juridique réalisé auprès des membres en 2024.

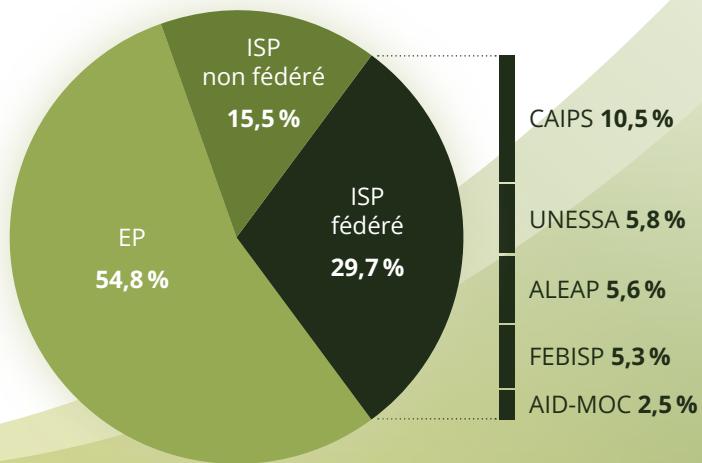
#### Les sollicitations continuent d'augmenter.

Le pôle a traité 20 % de consultations en plus par rapport à 2023, alors que les chiffres 2023 montraient déjà une hausse de 13 % par rapport à 2022.

**Le délai de réponse diminue.** Malgré l'augmentation du nombre de consultations, le délai de réponse — en moyenne — a été de 2,86 jours ouvrables en 2024 par rapport à 3,82 jours ouvrables en 2023 (relecture de statuts y compris). Plus précisément, plus de la moitié des consultations (55 %) sont traitées dans les 24h et 80 % le sont dans les 5 jours ouvrables.

Cette plus grande réactivité s'explique, en partie, par la hausse des consultations traitées au moins en partie par téléphone (47 % en 2024, par rapport à 40 % en 2023 et 17 % en 2022).

#### Répartition des consultations juridiques



## Utilisation du service d'accompagnement juridique

### Membres

55 %  
25 %  
10 %  
10 %

### Consultations

20 %  
23 %  
57 %

**La proportion des membres qui sollicitent un accompagnement juridique est stable.** Moins de la moitié des membres (45 % en 2024 contre 49 % en 2023) ont consulté nos juristes au moins une fois en 2024. La majorité des consultations (57 % en 2024 comme 56 % en 2023) proviennent de 10 % des membres ; 80 % des consultations proviennent de 20 % des membres.

### L'ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE EN 2024

- 657 e-mails
- 405 appels
- 28 réunions

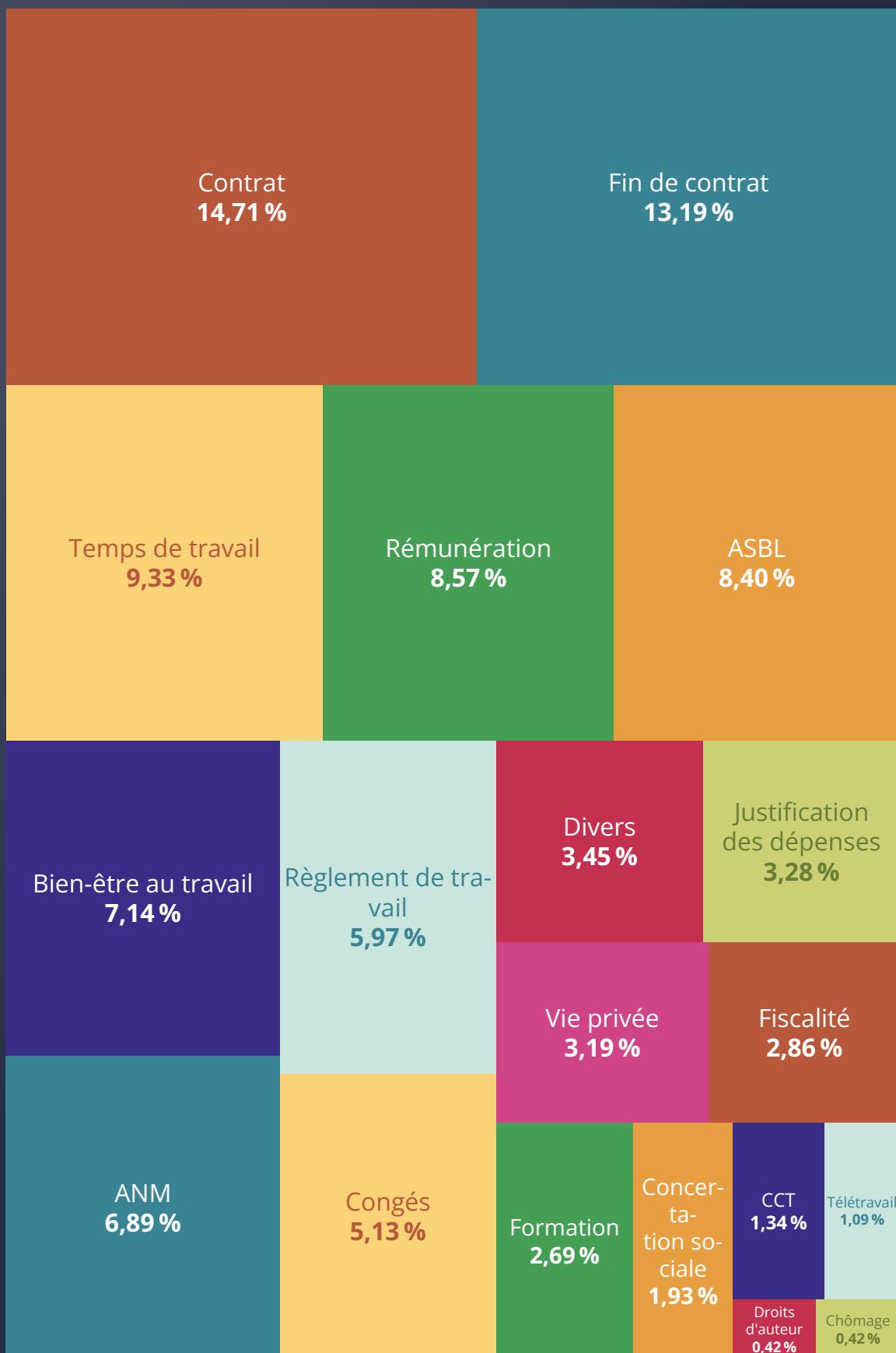
Soit les services suivants :

- 557 réponses aux questions des membres
- 102 relectures et 40 rédactions (statuts, CCT, conventions...).



## THÉMATIQUES DES CONSULTATIONS

Par rapport à 2023, les thématiques qui ont connu la plus forte augmentation sont les suivantes : concertation sociale, gestion des contrats subsidiés, protection de la vie privée et formation des travailleuses et travailleurs. Au contraire, ces thématiques ont connu la baisse la plus significative : télétravail, ANM, rémunération, primes et remboursement de frais.



Fin 2024, le réseau des conseillers et conseillères juridiques des fédérations membres de la FESEFA s'est réuni — le temps d'une matinée — pour la première fois. L'objectif était double : créer du lien et — après réflexion sur la fonction de chacun et chacune — identifier les besoins communs spécifiques auxquels le pôle

juridique de la FESEFA pourrait répondre. Riche de ce partage d'expériences, il a été décidé de prévoir une nouvelle rencontre d'ici juin 2025 pour maintenir les liens, approfondir les pistes en termes de services ou outils que la FESEFA pourrait mettre à disposition des conseillers et définir un cadre pérenne au réseau.



Rencontre des conseillers juridiques  
le 29 novembre 2024 à la FESEFA

## Accompagnement juridique

En 2025, le pôle juridique accueillera — grâce au poste Maribel obtenu dans le cadre de l'attribution 2024 — un troisième conseiller ou conseillère pour renforcer les services offerts aux membres.

Du temps et de l'énergie seront également consacrés à animer et pérenniser le réseau naissant des conseillers juridiques des fédérations membres de la FESEFA.

Enfin, le pôle renforcera et systématisera la veille des actualités juridiques en matière de droit du travail, droit des asbl et protection de la vie privée. À l'aube d'une nouvelle législature qui sera marquée par de profondes réformes, il est essentiel de suivre de près les nouveautés législatives pour informer les membres au mieux et dans les meilleurs délais.

## PERSPECTIVES 2025

### À L'HEURE D'ÉCRIRE CES LIGNES...

Début 2025, nous avons eu le plaisir d'accueillir parmi nous **Tania Joukovsky**, juriste diplômée de l'ULB, qui a renforcé le pôle juridique à temps plein. Tania est arrivée avec la volonté de mettre à l'œuvre sa curiosité humaine et ses acquis juridiques dans la sphère socioculturelle belge. Bienvenue à elle !





## ACCOMPAGNEMENT SECTORIEL

En 2024, nous avons conservé les mêmes critères de priorisation de l'accompagnement face aux nombreuses demandes des associations.

Nous avons continué à proposer davantage d'espaces collectifs, notamment concernant le dépôt du RGE et l'auto-évaluation. De plus, plusieurs associations ont choisi de se former avec la FESEFA au sein même de leur association, ce qui permet un approfondissement des enjeux et diminue le nombre de questions individuelles et répétitives.

L'action d'accompagnement et de conseil, sous les diverses formes qu'elle a pu prendre, s'est adressée à différents profils de personnes qui composent la vie des associations d'EP : directions, coordinatrices et coordinateurs, animatrices et animateurs, formatrices et formateurs, responsables EP, chargées et chargés de projet, de recherche ou de campagne, volontaires, membres d'instances...

## Accompagnement des associations reconnues

En 2024, le pôle EP a rencontré 31 associations reconnues, lors de 35 moments d'échange (en présentiel, distanciel ou pour des entretiens téléphoniques programmés). L'augmentation du nombre de rencontres, malgré la démultipliation de moments collectifs, peut s'expliquer par des difficultés de compréhension du cadre légal, par des changements importants au sein des équipes ou par une meilleure communication des services proposés par le pôle EP.

Évolution du nombre de rencontres



Les questions de fond ont été nombreuses :

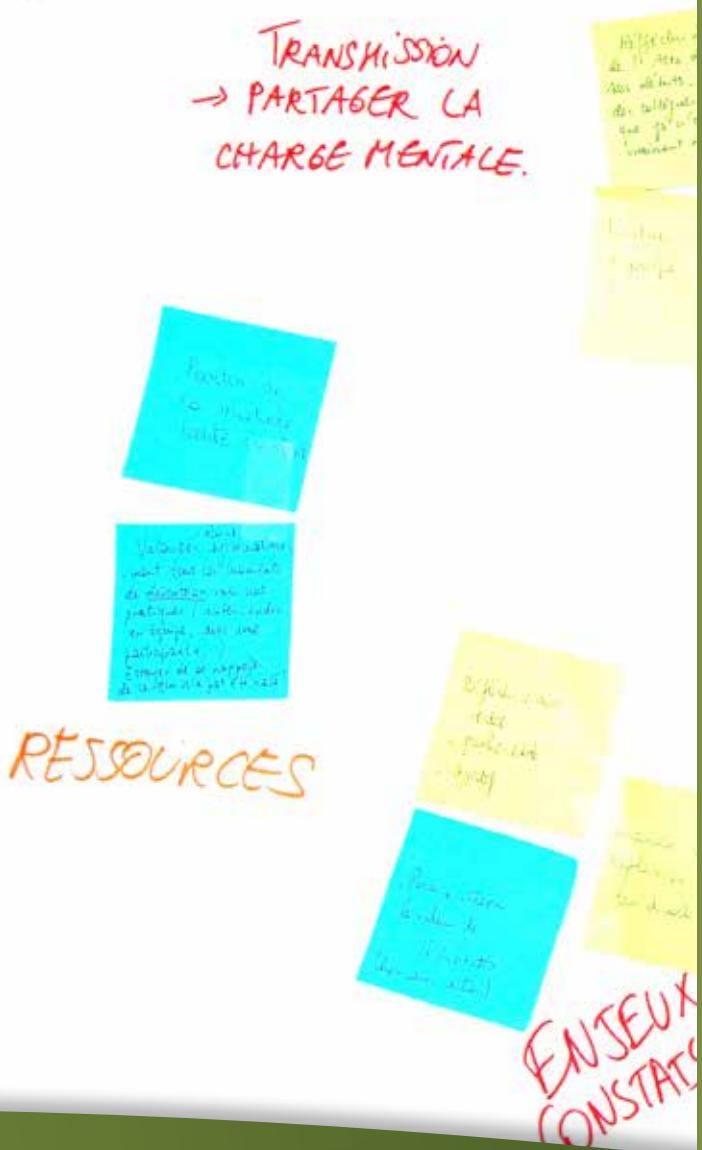
- S'approprier les différentes mesures prévues par le cadre légal et les modifications apportées par la réforme de 2018 ;
- Envisager les perspectives des reconnaissances et l'éventuel développement des associations ;
- Comprendre et prendre en compte d'éventuelles remarques de l'Inspection ;
- S'approprier les nouveaux formulaires de rapports (RA et RGE) et résoudre les difficultés qu'ils posent.

Globalement, ces échanges approfondis nous permettent de mieux cerner les besoins de formation des associations, et donc d'adapter notre offre. Ces échanges nourrissent également les problématiques sectorielles communes que la FESEFA fait remonter dans les espaces de concertation.

### Contacts et accompagnement d'associations non reconnues

En 2024, deux rencontres ont été organisées avec deux associations membres engagées dans une procédure de reconnaissance. Cette tendance à la baisse (cinq en 2023, douze en 2022) s'explique par l'incapacité du pôle EP à procéder à des accompagnements individuels pour ce type de demandes ; il a donc été décidé d'accompagner uniquement les associations membres.

Tant pour répondre aux demandes que dans l'esprit de mutualiser l'information et permettre le partage de réalités, le pôle EP a plutôt proposé aux associations de participer à des séances d'information sur la reconnaissance en EP.



### Accompagnement sectoriel

En 2025, la conseillère et le conseiller EP travailleront à une poursuite de l'accompagnement proposé et de son articulation avec le travail de concertation.

Une vigilance particulière sera portée sur les questions que susciterait l'utilisation obligatoire de la plateforme SUBside. Au vu du nombre d'associations renouvelant leur reconnaissance en 2026 (examen du RGE déposé en 2024), une attention particulière sera accordée aux renouvellements de reconnaissance d'associations qui connaîtraien une mise en demeure.

**PERSPECTIVES  
2025**

# Formations

## FORMATIONS JURIDIQUES

Fort des explorations menées en 2023, le pôle juridique a mis sur pied en 2024 une offre de formations renforcée et homogène. Chaque mois à partir de février 2024, trois séances de formation ont été proposées : une matinée Relations de travail (MRT), une matinée asbl (Masbl) et un mercredi RGPD (mRGPD). Chaque séance était consacrée à une thématique spécifique et pourvue d'un support au moins.

### Offre de formations

En 2024, le pôle juridique a animé 28 séances de formation :

- 10 matinées Relations de travail (MRT);
- 9 matinées asbl (Masbl);
- 9 mercredis RGPD (mRGPD).

La réduction de plus d'un tiers du nombre de séances en 2024 par rapport à 2023 s'explique par la cessation, en 2024, des matinées statutaires qui avaient été nombreuses et prenaient la forme de séances Q/R et l'absence de séances exceptionnelles (liées à la mise en œuvre des mesures de l'ANM RW 21-24 — RTT60+ et création d'emploi net supplémentaire — et aux nouveautés législatives dont le deal pour l'emploi).

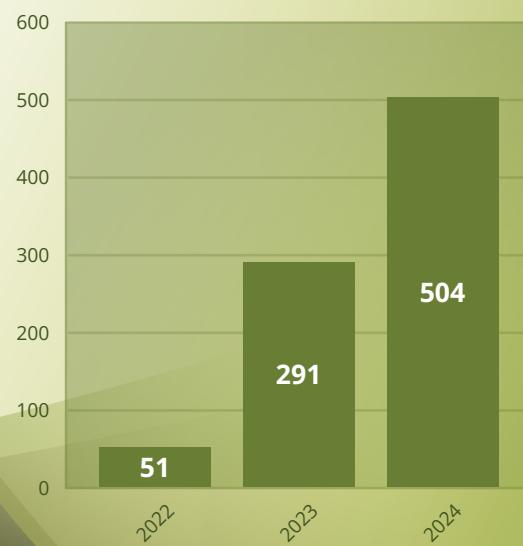
### Attractivité des formations

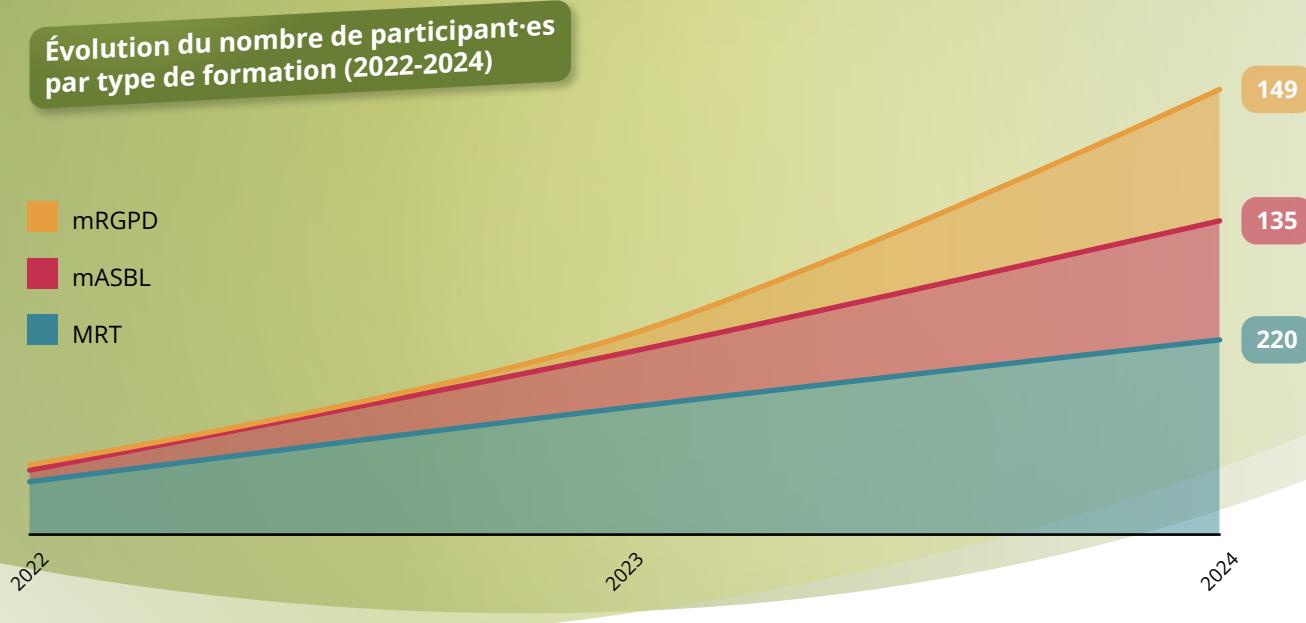
La stabilisation de l'offre de formation, combinée à la présentation d'un contenu appuyé au moins par un outil, a trouvé un véritable intérêt parmi les membres.

Deux constats permettent de rendre compte de cet attrait.

**La participation continue d'augmenter.** Le nombre de participations est en hausse de 73 % en 2024 par rapport à 2023. Chaque séance a accueilli en moyenne 18 personnes en 2024, contre 7 en 2023;

Évolution du nombre de participations (2022-2024)





La formule de présenter une thématique spécifique et d'y associer au moins un outil plaît. En effet, en 2023, seules les MRT proposaient cette formule et concentraient, dès lors, la moitié des participations alors que les Masbl et les mRGPD — sauf au deuxième semestre 2024 — étaient proposées sous la forme de séances

Q/R et se partageaient l'autre moitié des participations à parts quasi égales. En 2024, toutes les formations se sont alignées sur la formule MRT. Le nombre de participations aux Masbl (+ 425 %) et mRGPD (+ 387 %) a significativement augmenté, réduisant l'écart constaté en 2023.

## Formations juridiques

En 2025, le pôle juridique poursuivra deux objectifs :

- Maintenir l'offre de formations de 2024 : trois formations (MRT, Masbl et mRGPD), par mois, la fixation d'un thème spécifique à chacune d'entre elles et l'élaboration d'un support ou outil pratique ;
- Investiguer de nouvelles thématiques de formation, en lien avec les besoins des membres et les actualités.

PERSPECTIVES  
2025

## LES PARTICIPANT·ES AUX FORMATIONS JURIDIQUES SOUS LA LOUPE

En 2024, le pôle juridique de la FESEFA s'est intéressé de plus près au profil des membres qui participent aux formations juridiques.

Qu'en apprend-on ?

Si la proportion de membres qui participent à des formations est équivalente selon qu'ils appartiennent à la Chambre EP (48,3 %) ou ISP (51,7 %), les catégories de formations suivies sont diamétralement opposées :

- Les membres de la Chambre EP plébiscitent les Masbl et participent le moins aux MRT ;
- Les membres de la Chambre ISP plébiscitent les MRT et participent le moins aux Masbl.

Les mRGPD sont donc le deuxième choix de formation pour les deux groupes.

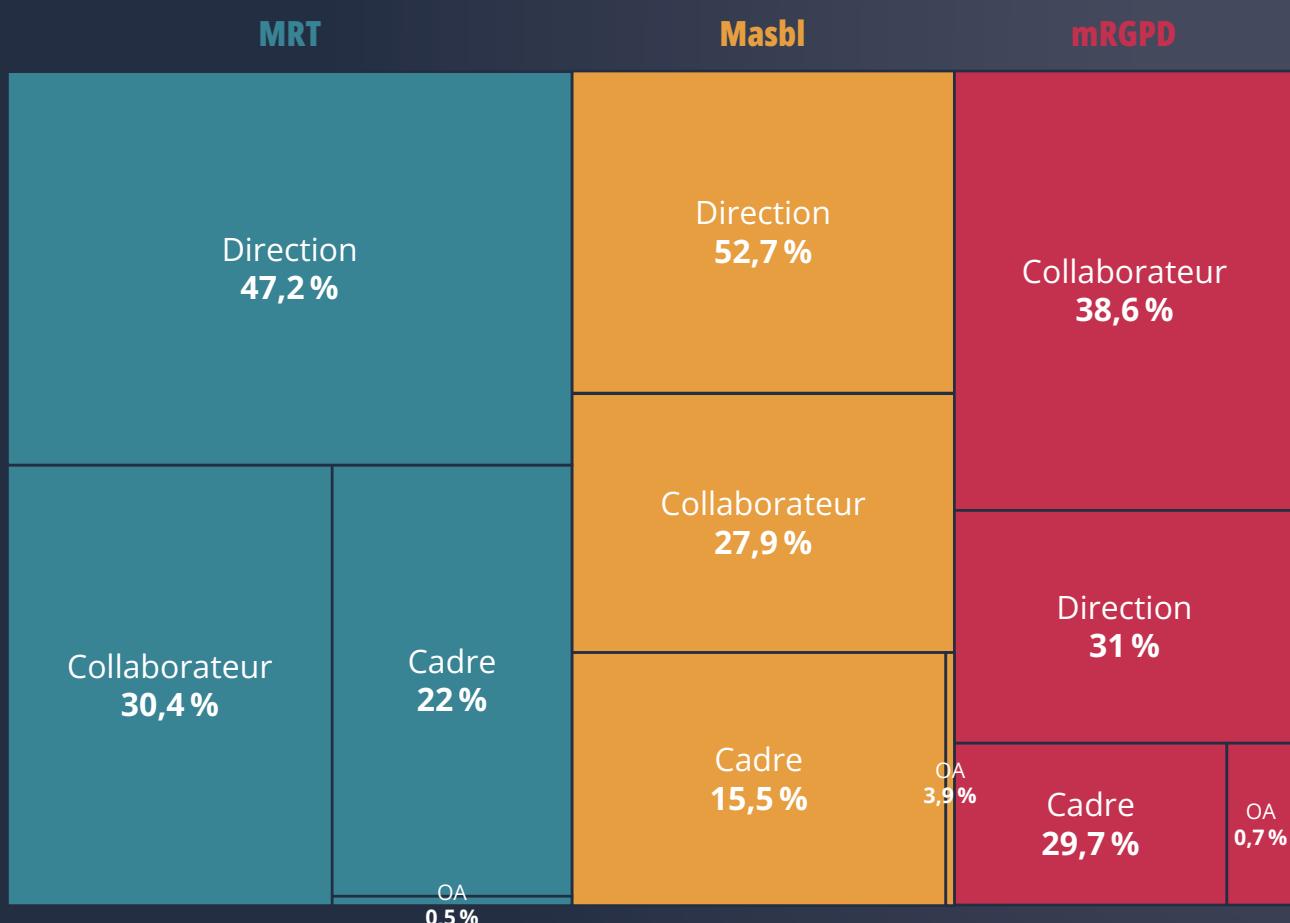
Les structures qui occupent plus de personnel ont davantage participé aux formations, toutes catégories confondues mais surtout aux MRT.

Parmi toutes les participations aux formations juridiques, on retrouve principalement des

directions (43 %), puis d'autres travailleuses et travailleurs de l'asbl (dont 22 % de « cadres » et 32 % d' « autres collaborateurs »). Très peu d'administratrices ou d'administrateurs ont suivi des formations juridiques en 2024 (1 %).

L'assiduité des participantes et participants est variable : si la moitié (52 %) ont suivi une seule formation en 2024, moins de 9 % des personnes correspondent à presque 30 % des participations. Par ailleurs, les participations répétées à une même catégorie de formations sont le plus élevées pour les mRGPD (71 %), suivies de près par les MRT (67 %) contre moins de la moitié (48 %) pour les Masbl.

Le public a des intérêts électiques. Les participants et les participantes qui suivent plus d'une formation (48 %) choisissent, à presque deux tiers, d'assister à différents types de formation — le plus souvent une MRT combinée à un autre type de formation.



## FORMATIONS EP

Le pôle EP a fortement investi ses missions de formation des associations en 2024, avec notamment une réorientation et une multiplication des formations sur les enjeux d'auto-évaluation, une nouvelle édition de PEPS, une nouvelle version du catalogue de formations, de nombreux moments de formation sur mesure et le maintien d'un volume important de matinées, dont l'organisation d'une séance dédiée à l'axe 4 et d'une permanence de questions/réponses autour de la demande de principe (en ligne).

## PEPS

La troisième session de la formation PEPS (Premiers pas dans l'Éducation Permanente et son Secteur) a eu lieu en novembre 2024 et a réuni 15 participantes et participants sur 5 jours, avec pour objectifs de :

- proposer un socle de base de connaissances et de pratiques liées au secteur de l'EP ;
- questionner le sens de l'action d'Éducation permanente et faire des liens entre la théorie et l'action ;
- favoriser le partage d'expériences et la mise en réseau des travailleuses et travailleurs de différentes associations.

Cette année encore, l'animation des différents modules a été prise en charge par l'équipe du pôle EP de la FESEFA, le CIEP et les CEMEA.



## Auto-évaluation

Pour mieux répondre aux attentes des participantes et des participants, nous avons davantage axé cette journée sur des échanges de pratiques sans l'intervention d'un expert extérieur et mobilisé de nouveaux outils d'animation. La formation a également été renommée (« Auto-évaluation : une opportunité de réflexion pour fonder son action d'EP ») afin de présenter l'obligation d'auto-évaluation comme potentiellement porteuse de sens. Comme dans toutes nos formations, nous considérons que les participants sont autant producteurs de savoirs que les intervenantes et les intervenants.

L'articulation avec les matinées, notamment celles dédiées au dépôt du RGE, a été repensée en vue de rendre complémentaires (et non redondants) ces moments. La formation permet d'aborder une contextualisation de la réforme de 2018 et de ses enjeux, une discussion des notions de contrôle et d'évaluation, des échanges autour des quatre questions de la Circulaire du 7 mars 2018 ainsi qu'un transfert des acquis de la journée dans la pratique des participants et participantes.

En 2024, les demandes des associations reconnues, membres ou non, pour cette formation payante d'une journée ont augmenté de manière significative et nous avons dès lors adapté notre offre : 4 journées réunissant chacune entre 14 et 16 personnes.

## Séances d'info-formation sur les législations sectorielles

Les matinées EP sont des temps d'information-formation gratuits autour du cadre décretal, principalement pour les associations reconnues en EP ou celles qui envisagent ou s'inscrivent dans une procédure de reconnaissance.

Trente matinées EP ont été organisées en 2024, avec la participation d'une dizaine de personnes en moyenne. Les matinées dédiées aux demandes de principe font à ce titre exception, avec plus de 13 personnes participantes en moyenne.

Deux types de matinées ont connu des nouveautés cette année 2024 : une matinée sur l'axe 4 et les matinées à destination des associations non reconnues.

### Matinée EP axe 4

Pour la première fois depuis plusieurs années et à la suite de demandes récurrentes, le pôle EP a organisé en avril 2024 une matinée dédiée à l'axe 4 et à ses enjeux. Les personnes chargées de campagnes des associations membres reconnues en axe 4 ont ainsi pu revoir les prescrits légaux et échanger sur des campagnes de leurs associations qui leur paraissaient particulièrement illustratives de leur action. L'enthousiasme et les riches échanges qui ont émergé de ce moment ont suscité la volonté de prévoir d'autres moments de ce type.



## Séances d'information sur la reconnaissance dans le cadre du Décret EP

Dans le cadre de ces séances (demande de principe et demande de reconnaissance), une soixantaine de personnes ont été informées des spécificités du cadre légal, des conditions formelles de reconnaissance et des particularités de l'action d'éducation permanente.

En janvier 2024, pour la première fois, nous avons également proposé une permanence en ligne d'une matinée pour répondre aux questions des associations concernées par un dépôt de demande de principe. Ce moment a rencontré une certaine demande (19 personnes, dont certaines ayant participé à des moments d'information préalables).

Nombre de matinées EP et de participant·es en 2024



\* dont 1 séance en ligne avec 19 participant·es

## Interventions in situ

Depuis 2020, la FESEFA intervient comme opérateur de formation conventionné dans le cadre du BAGIC (Brevet d'Aptitude à la Gestion d'Institutions Culturelles) organisé par le Centre Bruxellois d'Action Interculturelle (CBAI), pour présenter les finalités de l'action d'Éducation permanente et le cadre légal réformé. En 2024, à la suite d'un appel d'offres, le CBAI a choisi de poursuivre ce partenariat avec la FESEFA.

En 2024, l'équipe du pôle EP est intervenue sur le terrain à la demande de sept associations de taille et de territoires divers : six reconnues en axe 1 et une en axe 3 pour un total d'environ soixante participantes et participants.

L'essentiel des demandes a concerné une clarification du cadre légal à la suite de la réforme de 2018 et un travail d'appropriation des quatre questions de la Circulaire. Parmi les autres demandes de formation figure la réflexion autour du processus EP, principalement pour des actions d'axe 1. Un travail centré sur les réalités d'une équipe et d'une même association permet d'identifier au mieux les enjeux concrets rencontrés, d'inscrire les exercices proposés dans un cadre commun d'action et également de créer un espace de réflexion avec un temps de prise de recul sur des réalités de travail. Espace bienvenu et nécessaire dans un quotidien souvent surchargé !

Pour d'autres demandes portant par exemple sur des thématiques précises ou des formations sur mesure, l'équipe a orienté les associations vers le catalogue de formations coordonné par la FESEFA (voir ci-contre).

## Coordination d'un catalogue de formations

Depuis 2023, la FESEFA publie un catalogue reprenant les formations proposées par les associations membres reconnues. Ces formations portent sur l'EP et ses métiers, sur la reconnaissance dans le cadre du Décret et sur des thématiques diverses (systèmes de domination, écologie, numérique critique, travail culturel).

La publication du catalogue a été plus fluide cette année, probablement parce que la plupart des associations avaient déjà réalisé l'exercice et que le formulaire en ligne avait été amélioré. Le catalogue a regroupé les formations de 23 associations, dont 12 reconnues en axe 2. Cet outil a permis de visibiliser les formations proposées par le secteur EP, et in fine de renforcer la légitimité du secteur en tant qu'acteur de la formation associative.

Un flyer de présentation du catalogue a également été réalisé et distribué largement lors des séances d'information, formations, et autres réunions (dont la Chambre EP).



## Travail de la Commission Formation

La Commission Formation réunit toutes les associations membres de la Chambre EP reconnues en axe 2, pour répondre à la mission de formation que doit rencontrer la fédération sectorielle, telle que définie dans le Décret : la coordination d'une offre de formation et, éventuellement, la mise en œuvre de programmes propres.

La commission s'est réunie deux fois en 2024 pour aborder l'évaluation de la deuxième session et la préparation de la troisième session de PEPS, les différentes matinées et formations organisées par le pôle EP, ainsi que le catalogue de formations.

Elle a également examiné la demande à intérêt envoyée par le Consortium de validation des compétences à l'UNIPSO concernant l'établissement d'un référentiel du métier d'animateur ou d'animatrice de groupe. La commission a délégué quatre personnes à la Commission référentiel métier (Coref), qui a finalement mis ses travaux en stand-by après le retravail de ce profil métier par le Service Francophone des Métiers et des Qualifications (SFMQ).

## Formations EP

En 2025, le pôle EP maintiendra son offre de formation, avec un focus sur le dépôt des RGE. L'information aux associations non reconnues se poursuivra avec l'organisation de matinées d'info-formation et d'une permanence pour répondre aux questions qui se posent avant le dépôt des dossiers.

En outre, un nombre important de formations sur mesure pour diverses associations reconnues seront développées.

Une réflexion sur un aménagement du contenu de la formation sur l'auto-évaluation sera initiée.

Une nouvelle session de la formation PEPS sera organisée, dans une nouvelle mouture. L'opportunité d'un module complémentaire à PEPS sur le paysage institutionnel sectoriel et les acteurs de la régulation sera étudiée.

Le catalogue de formations EP 2025 connaîtra déjà sa troisième édition.

Enfin, le partenariat avec le CBAI dans le cadre du Module EP de la formation ADMI (BAGIC) sera poursuivi si l'appel à projet est renouvelé.



# Information et communication

## L'ACTUALITÉ SOUS LA LOUPE

La fédération est abonnée à trois quotidiens généralistes, mais la revue de presse permanente effectuée par toute l'équipe s'étend également à la presse associative et aux médias de proximité, selon les sujets. En incluant aussi la veille parlementaire (voir page 44) et la veille sur les réseaux sociaux, la FESEFA dispose aujourd'hui de capacités d'information à large spectre : politique, société, culture, fait associatif, RTBF, etc.

## VERS UNE COMMUNICATION HARMONISÉE

Le processus d'amélioration et d'uniformisation des pratiques de communication, entamé en 2023 sous l'égide du chargé de communication, s'est poursuivi en 2024. Une charte graphique précisant tous les éléments de l'identité visuelle de la fédération (logo, couleurs, formes, iconographie...) a été élaborée. Une charte éditoriale est venue compléter la charte d'écriture inclusive, avec comme objectifs d'harmoniser les règles rédactionnelles, de proposer des techniques de composition de textes et, *in fine*, de favoriser la qualité et l'accessibilité des contenus, sur les différents canaux de communication.

### EN 2024, NOUS AVONS PUBLIÉ...

- 112 Actus
- 36 Infos de l'EP
- 7 news « Enjeux sectoriels »
- 4 news « Défense du fait associatif »

### ... ET ENVOYÉ

- 21 Brèves de nos secteurs
- 10 Communications Employeurs
- 9 Communications EP
- 1 mail aux associations EP non membres

En parallèle, une profonde réflexion sur la présentation de la FESEFA a été entamée. L'objectif est de recenser, organiser et harmoniser l'ensemble des processus et supports de communication, en portant une attention particulière aux outils de présentation.



## INTERNET : NOUVEAU SITE EN VUE !

Entamé l'année précédente, le processus d'élaboration du nouveau site web a connu en 2024 deux avancées majeures.

Le cahier des charges, fruit de dizaines d'heures de réflexion collective, a été finalisé et adopté. Ce document conséquent (36 pages) était bien nécessaire, vu la complexité institutionnelle de la FESEFA, pour guider le travail de design et de programmation.

Après avoir rencontré quatre sociétés de conception de sites web, notre choix s'est porté

sur un prestataire dont l'objet social est de réduire la fracture numérique des associations. Le travail a débuté en fin d'année, suivi de près par le chargé de communication.

Nous avons également confié le marché de refonte de notre base de données des membres à la même équipe, convaincus par la puissance et la souplesse de leur CRM (Customer Relationship Management).

Enfin, la page LinkedIn, longtemps laissée en jachère, a été actualisée.

## Information et communication

### SITE WEB ET CRM

La réalisation du site trouvera son épilogue dans le second semestre 2025. Le CRM (Customer Relationship Management) devrait être opérationnel avant la fin de l'année. Avec ces deux outils complémentaires, nous pourrons proposer aux membres une expérience utilisateur beaucoup plus complète, efficace, agréable et autonome. L'automatisation des tâches offrira en outre un gain de temps considérable à l'équipe, en particulier au pôle administratif.

Un important travail de promotion et de pédagogie devra être déployé par notre équipe pour accompagner au mieux nos membres dans la transition vers ce nouveau système.

### AUTRES OUTILS DE COMMUNICATION WEB

Notre fédération a été trop longtemps discrète, voire absente, des réseaux sociaux. Bien utilisés, il s'agit pourtant d'outils aujourd'hui incontournables pour informer, influencer, entretenir une communauté... Un effort important sera donc fourni sur ce plan. Le lancement de la page Facebook, prévu pour 2024, a été postposé pour coïncider avec le lancement du nouveau site web. La page LinkedIn sera plus

assidûment et pertinemment utilisée.

Afin d'accroître notre réactivité face à une actualité toujours plus pressante dans un contexte politique inédit, nous mettrons en place des processus et des outils utiles à la diffusion rapide de communiqués de presse ou de cartes blanches. À cette fin, les bases de données politique et médiatique sont régulièrement mises à jour. Toutefois, une solution permettant davantage d'automatisation et de réactivité sera recherchée.

**PERSPECTIVES  
2025**

### BRANDING

La quête d'harmonisation et de dynamisation de notre image sera intensifiée à travers, notamment :

- la mise en œuvre complète des chartes graphique et éditoriale ;
- la poursuite de la réflexion sur la présentation de la FESEFA ;
- le *relooking* des supports de communication et pédagogiques existants et la création de nouveaux outils promotionnels.

# RÉFLEXION, ACTIONS ET PARTENARIATS

## Défense du fait associatif et des corps intermédiaires

### IMPLICATION AU SEIN DU COLLECTIF 21

En 2024, la FESEFA a poursuivi son implication au sein du Collectif 21, via sa présence au bureau, où sont traitées les rencontres politiques, les enjeux médiatiques, les invitations aux événements, les ventes de livres, etc.

Dans la perspective des échéances électorales de juin 2024, plusieurs rencontres ont eu lieu avec des personnalités et des conseillers et conseillères politiques pour aborder les enjeux contemporains de l'associatif et présenter un cahier de revendications.

Le 24 juin, le Collectif 21, représenté par la directrice de la FESEFA, a pu porter les inquiétudes et revendications exprimées lors de la journée « L'Avenir essentiel » à la consultation du secteur associatif par les formateurs du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (voir page 42).

Le Collectif 21 a par ailleurs initié une réflexion sur son avenir.

### AUTONOMIE ASSOCIATIVE MENACÉE

La promotion et la diffusion de l'ouvrage collectif « Autonomie associative menacée : des défis et ambitions pour garantir nos libertés », édité par la FESEFA aux éditions Couleur Livres, ont été poursuivies en 2024 :

- Ventes aux associations et aux particuliers, notamment dans des points de vente décentralisés à Bruxelles et en Wallonie ;
- Dons aux nouveaux membres ;
- Présence sur le stand de l'Administration générale de la Culture à la Foire du livre ;
- Stand de présentation et de vente du livre à « L'Avenir essentiel ».

En février 2024, nous avons présenté l'ouvrage collectif et ses enjeux à l'invitation de la Coordination sociale de Schaerbeek, coordination

associative qui rassemble les associations à objet social ou socioculturel agissant sur le territoire schaerbeekois.

La FESEFA a développé les enjeux de l'autonomie associative menacée sous forme d'une présentation d'environ 45 minutes suivie d'un débat permettant aux trente participantes et participants d'établir des liens avec d'autres débats antérieurs et de partager leur point de vue sur ces enjeux.



### GT VIGILANCE DÉMOCRATIQUE

Le GT, mis en place pendant la crise Covid pour répondre aux questions démocratiques soulevées par l'instauration du Covid Safe Ticket, a ensuite élargi ses perspectives de travail en 2022 et est devenu un GT Vigilance démocratique.

En 2024, le GT s'est réuni à sept reprises, principalement pour planifier deux journées de travail.

La journée du 26 septembre, intitulée « Mettre à l'œuvre la liberté associative : le cas concret des pratiques administratives », a réuni plus de 30 personnes (en plus des 6 personnes organisatrices). Des travailleurs et travailleuses d'associations reconnues en EP ont ainsi pu échanger sur les nouveaux formulaires de Rapport Annuel ou de Rapport Général d'Évaluation et repérer leurs points sensibles, en s'accordant sur les objectifs suivants :

- (Re) politiser la question de l'évaluation et du contrôle par l'analyse critique de ces formulaires ;
- Tenter d'élèver notre degré de conscience en tant qu'acteurs et actrices de l'EP ;

- Le cas échéant, pouvoir s'allier et agir face à des dérives avérées ou potentielles.

Le travail matinal en sous-groupes a porté sur les formulaires et les effets qu'ils produisent, sur ce qu'ils permettent ou pas et sur la possibilité de retrouver dans nos pratiques d'écriture audace, joie, sens et (im) pertinence politique.

L'après-midi, Mathieu Bietlot (Collectif 21) est intervenu sur l'autonomie associative, avant

que les participantes et les participants définissent ce à quoi il leur semblait essentiel de résister ici et maintenant. Pour répondre notamment au souhait unanime d'élargir la réflexion aux autres contraintes administratives, une journée de suivi a été organisée le 22 novembre. La douzaine de personnes présentes (et 6 personnes organisatrices) ont œuvré à des formes concrètes aux différentes pistes proposées.



Journée de réflexion sur les pratiques administratives du 26 septembre

## Défense du fait associatif et des corps intermédiaires

Le Collectif 21 œuvrera à sa constitution en asbl, à commencer par la rédaction des statuts, pour devenir un véritable observatoire des libertés associatives.

En parallèle, le Collectif 21 analysera les différents accords politiques pour pointer les éléments qui concernent le fait associatif. L'association entend peser de son poids dans les discussions sur une charte associa-

tive (envisagée dans la DPR et, implicitement, dans la DPC) et sur l'évaluation du CSA, annoncé dans l'Accord Arizona.

Le GT Vigilance a convenu de se réunir en janvier 2025 pour revenir sur les propositions dégagées en sous-groupes et fixer un cadre de travail pour la suite ; il s'agira vraisemblablement de se réorganiser en un collectif autonome de la FESEFA.

**PERSPECTIVES  
2025**

# L'AVENIR EST SANS DÉ ESSENTIEL !

Le Collectif 21, le Centre Bruxellois d'Action Interculturelle (CBAI), la FESEFA, Carrefour des Cultures, le Conseil bruxellois de coordination sociopolitique (CBCS) et les CEMEA ont organisé « L'Avenir essentiel », journée de défense de l'autonomie associative en vue des élections, le 24 avril à la Maison des Associations Internationales.

Cette journée s'est articulée autour de quatre revendications fortes :

- Affirmation de la spécificité associative ;
- Financement structurel ;
- Garantie d'autonomie de gestion et de réalisation ;
- Allègement administratif.



Le matin, le film « 2121 Hypothèses, associations » a été projeté, suivi d'un débat avec la salle animé par Mathieu Bietlot et Pierre Smet (Collectif 21).

Le débat politique de l'après-midi a été précédé de saynètes jouées par une équipe du GABS (Groupe d'Animation de la Basse-Sambre) dénonçant par l'absurde des situations réellement vécues au quotidien par les associations.



Après une allocution d'introduction de Farah Ismaïli, le débat politique, animé par Edgar Szoc (président de la Ligue des Droits humains), a permis d'interpeller les partis politiques sur leurs engagements pour garantir un avenir durable au secteur associatif, acteur clé de notre démocratie. Ce débat a réuni Clémentine Barzin (MR), Bernard Clerfayt (DéFI), Alda Greoli (Les Engagé·es), Pierre-Yves Lux (ECOLO) et Isabelle Emmery (PS), Bernard Bauwens (PTB), quant à lui, avait annulé sa participation.



Les conclusions par Jacques Moriau (CBCS) ont permis également d'attirer l'attention sur nos publics et sur la place importante qu'ils doivent occuper dans nos préoccupations.

« L'Avenir essentiel » a accueilli plus de 200 personnes, majoritairement des cadres des associations, en particulier d'Éducation permanente.

## À VOIR

Les saynètes et le débat sont visionnables sur la chaîne Youtube de la FESEFA.



→ [youtube.com/watch?v=guEi\\_2P4K0c](https://youtube.com/watch?v=guEi_2P4K0c)

Par la suite, Carrefour des Cultures a organisé des tables rondes sur le même thème en Wallonie, à Liège (15 mai) et Namur (21 mai).



# Enjeux sectoriels EP

## PLAIDOYER, VEILLE ET ANALYSE POLITIQUES

La note « L'Éducation permanente, aiguillon indispensable pour relever les défis de notre société », produite sur la base d'un travail au sein de la Chambre EP, a balisé le travail de plaidoyer de la fédération sectorielle, tant avant les élections qu'au moment de l'élaboration de la DPC.

Poursuivant le travail de plaidoyer auprès des principaux partis politiques francophones, la FESEFA (directrice, coordinatrice, et Président de la Chambre EP) a rencontré en 2024 le PTB, DéFI et le MR.

En parallèle, le pôle EP a porté un conséquent travail d'analyse des programmes des partis suivant une grille de priorités portées par la FESEFA, à savoir la place accordée à l'éducation permanente et l'importance du fait associatif (et ses différentes expressions société civile, corps intermédiaires, etc.).

Après les élections, le positionnement volontariste de la FESEFA lui a permis de participer, par l'intermédiaire de Farah Ismaïli, aux concérations en vue de la rédaction des accords de majorité (voir page 14). Les DPC et DPR qui

## UNE VEILLE UTILE ET ESTIMÉE

Les notes d'analyse programmatique produites par le pôle EP, largement diffusées et saluées, sont venues compléter le travail régulier de veille parlementaire, dont le compte-rendu est devenu un moment très apprécié des Chambres EP.

La fin de la législature précédente et la mise en place d'un nouveau gouvernement ont évidemment fortement orienté le contenu des travaux parlementaires.

La veille a porté sur 16 sessions de travaux parlementaires (commissions et séance plénière) et 3 Bulletins (questions et réponses écrites) du Parlement de la FW-B.

Parmi les points d'attention :

- Pour l'ensemble des compétences communautaires : finances et budget de la FW-B, perspectives de réformes institutionnelles, simplification administrative, médiateur commun FW-B et RW, etc. ;
- Concernant spécifiquement le secteur de l'EP : réalités du Service EP, travail et situation de certaines associations, retards dans le traitement des dossiers et procédure de reconnaissance, etc. ;

- Sur les enjeux et mobilisations touchant les secteurs socioculturel, culturel et associatif : autonomie associative, réforme fiscale et taxe patrimoniale des asbl, subventionnement des centres d'archives privées, réformes de plusieurs décrets sectoriels, suite des attributions en Arts de la Scène et nouvelle gouvernance culturelle, ANM, Décret sur le cadastre de l'emploi non marchand en CF, RTBF et médias de proximité, transfert des APE, mobilisation du secteur non marchand, etc.



s'en sont suivies ont également fait l'objet d'un profond travail d'analyse par le pôle EP, au-delà des matières relatives à l'EP.

La rencontre avec la nouvelle Ministre de la Culture (septembre 2024) a permis d'aborder différents points, sur la base de notre note de recommandations politiques et de notre analyse de la DPC : besoins sectoriels, évaluation du Décret EP, Accord Non Marchand FW-B, simplification administrative, enjeux liés à l'autonomie associative, Fonds social européen, etc.

## PARTICIPATION À L'UNIVERSITÉ DES SAVOIRS ASSOCIATIFS DU CAC

Le Collectif des Associations Citoyennes (CAC) est né en 2010 en France pour lutter contre la réduction des associations à leur seule dimension économique et défendre la contribution des associations à l'intérêt général et à la construction d'une société solidaire, durable et participative. Lors d'une séance de l'Université des Savoirs Associatifs du CAC le 24 janvier 2024 à Paris, la coordinatrice du pôle EP a présenté le cadre de financement de l'EP, l'his-

torique de l'éducation populaire en Belgique, les caractéristiques du secteur associatif belge francophone et de son subventionnement, les principes du Décret EP, le rôle de la fédération sectorielle et le principe de concertation, ainsi que le principe d'auto-évaluation. Le co-directeur de SAW-B, quant à lui, a expliqué comment le Décret EP s'inscrivait dans les pratiques associatives et en particulier au sein de son association. Une quinzaine de personnes étaient présentes à Paris et une quinzaine de personnes en ligne.

En prolongement de cette séance, la coordinatrice a participé en ligne à la réunion mensuelle du 30 mai de l'Observatoire citoyen de la marchandisation des associations (OCMA), issu du CAC, pour une mise en débat d'une note récapitulative de sa présentation de janvier. Par ailleurs, l'équipe a été impliquée dans la relecture d'un article de Jean-Michel Lucas à paraître en 2025 dans le deuxième rapport de l'OCMA sur la particularité du financement belge de l'Éducation permanente au regard du cadre européen.



Intervention de la coordinatrice EP à l'Université des Savoirs Associatifs le 24 janvier à Paris (source : Youtube)

## RENCONTRE DES STAGIAIRES DEJEPS

Comme en 2023, la FESEFA a rencontré un groupe de stagiaires en formation DEJEPS (coordination de projets). La rencontre le 8 mars avec les dix stagiaires et les deux accompagnatrices avait pour sujets l'historique de l'éducation populaire en Belgique, l'historique et l'organisation du secteur socioculturel en Belgique francophone, la présentation du secteur de l'EP et le rôle de la fédération sectorielle, le principe de concertation, les enjeux pour l'avenir, etc.

## RENCONTRE AVEC DES ASSOCIATIONS FRANÇAISES D'ÉDUCATION POPULAIRE

Dans le cadre du programme Erasmus, Lire et Écrire Communauté française a accueilli durant une semaine un groupe de sept associations françaises intéressées par les questions de l'éducation populaire et de la place des associations en Belgique.

La journée du 4 novembre 2024 a été consacrée à la présentation par la conseillère EP de la FESEFA du Décret Éducation permanente en Belgique francophone aux sept participantes (animatrice, formatrice, chargée de projet, coordinatrice...). Leurs nombreuses questions ont porté sur la liberté associative (dont le Code des Sociétés et des Associations, la place de l'écrit dans l'axe 3 en lien avec les difficultés de lecture et écriture de certains publics (notamment illettrés), la recherche participative et les relations avec les pouvoirs publics.

Rencontre des stagiaires DEJEPS dans les locaux de la FESEFA le 8 mars



## Enjeux sectoriels EP

La FESEFA intensifiera son travail de veille, de défense des intérêts du secteur et de sensibilisation des nouveaux et nouvelles responsables politiques.

La FESEFA publiera et diffusera en 2025 un certain nombre de textes en lien avec l'EP, notamment des analyses de Jean Blairon.

Une réflexion se fera en Chambre EP sur la pertinence de se mobiliser en 2026 pour célébrer les 50 ans du Décret EP de 1976.

**PERSPECTIVES  
2025**

Suivez-nous !



**fesefa.be**





Fédération des Employeurs des  
Secteurs de l'Éducation permanente  
et de la Formation des Adultes

Rue d'Arenberg 44/5 - 1000 Bruxelles

+32 (0)2 315 96 20

[info@fesefa.be](mailto:info@fesefa.be)  
[www.fesefa.be](http://www.fesefa.be)

 fesefa

N° d'entreprise : 445 120 924  
RPM Bruxelles

IBAN : BE17 5230 4027 8721  
BIC : TRIOBEBB

Éditrice responsable

Farah Ismaïli,  
directrice

Soutien

